

Règlement de l'Aquathlon d'Annonay du dimanche 05 mars 2023

L'Aquathlon est organisé par le club d'Annonay Triathlon en lien avec la Fédération Française de Triathlon (FF Tri), les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FF Tri en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

La course est labellisée « durable et mixité » selon règlement FFTRI en vigueur.

Les concurrents devront assurer au briefing course en bord de bassin (5 minutes après départ vague)

Les 2 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre depuis le départ, lors de la transition, jusqu'à l'arrivée.

Tout concurrent qui ne pourrait pas poursuivre l'épreuve à l'issue de la natation ne sera pas classé au titre de l'Aquathlon.

Cette édition 2023 sera le support du championnat AURA AQUATHLON dans les catégories Séniors et Masters.

INSCRIPTION :

Par son inscription l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie exact les renseignements fournis.

Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTRI, il a nécessité de prendre un pass-compétition en ligne lors de son inscription à l'épreuve.

Si pass-compétition, le concurrent doit être en possession d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription, certificat « apte à la pratique de l'aquathlon ou triathlon en compétition » ou « apte à la pratique du sport en compétition », et en fournir une copie lors du retrait du dossard au moment de l'épreuve.

Toutefois, afin de permettre l'accès aux épreuves :

– La présentation d'une licence F.F.TRI. Loisir nécessite la fourniture d'un certificat médical tel que mentionné ci-dessus ainsi que le paiement du pass-compétition.

– Pour les mineurs Non licenciés FFTRI, il est demandé à minima l'attestation parentale ci-dessous en répondant au préalable au questionnaire santé du code du sport (Annexe II-23 Article A. 231-3)

– les benjamins engagés sur l'épreuve 10-13 ans, ne pourront pas participer à l'épreuve XS, et vice et versa.

Les inscriptions se font exclusivement par internet avec lien sur le site « www.chronospheres.fr » Aucune inscription papier n'est acceptée et il n'est pas possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve.

Le nombre de concurrents maximum est fixé à 432 concurrents pour les épreuves S (108), XS(144) et jeunes(180). La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 02 mars 2023 23H00 OU AVANT SI LE QUOTA EST ATTEINT.

ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile, ainsi que celle des participants et bénévoles à ce type d'épreuve, de la ligne de départ à celle de l'arrivée, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité) ou ayant présenté certificat médical non valide.

NATATION :

Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être **obligatoirement** porté par tous les concurrents. Le concurrent pourra le conserver après l'épreuve s'il le souhaite.

Les lignes d'eau seront constitués de 6 nageurs maximum (4 sur le format S OPEN/AURA)

Les athlètes auront accès au petit bassin 15m pour l'échauffement en préalable course.

TRANSITION :

Pour tout concurrent de l'Aquathlon , la transition se déroule dans une aire de transition comprenant un « parc à chaussures » où seuls les participants seront autorisés à y accéder.

COURSE A PIED

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port du dossard est obligatoire visible devant, fixé par trois points (ceinture porte dossard ou épingles). L'organisation ne fournit pas les épingles.

Un parcours spécifique pour les personnes à mobilités réduites sur route goudronnée est proposé sur le format S, accessible également au fauteuil roulant.

ABANDON :

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, à un bénévole ou à un arbitre.

L'accompagnement par un tiers quel qu'il soit est **strictement interdit** sous peine de disqualification.

SECURITE :

La sécurité sera assurée par l'organisateur.

RECOMPENSES :

Pas de cumul récompenses Scratch/Catégorie, hormis pour le titre AURA AQUATHLON Seniors et Masters

SPORTIVITE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres. ASSURANCE, SECURITE et RESPONSABILITE :

L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

Les concurrents sont couverts en responsabilité civile et également couverts par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass compétition », acquis lors de leur inscription), pendant la course.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve.

ANNULATION :

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures" ou décision préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclut les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte orange météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

DROITS D'IMAGE :

Les concurrents, de par leur participation, autorisent Annonay Triathlon et ces prestataires, à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné.....,

Parent ou représentant légal du mineurné le/...../.....

-l'autorise à participer à la course de..... du.....

-atteste avoir rempli conjointement avec l'enfant, le questionnaire de santé (*ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)*)

-certifie que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative

Fait à le...../...../.....

Signature